



Document d'objectifs du
réseau de zones humides de l'Albanais
(Document d'application)

Vieux-Marigny

Commune de Marigny-Saint-Marcel



SOMMAIRE

A- Présentation de la zone et de son environnement -----	1
A-1 Informations générales-----	1
A-1-1 Localisation, description sommaire-----	1
A-1-2 Statut actuel-----	1
A-1-3 Aspects fonciers-----	1
A-2 Environnement et patrimoine-----	1
A-2-1 Hydrologie-----	1
A-2-2 Unités écologiques-----	1
A-2-3 Evolution historique des milieux naturels-----	2
B- Evaluation du patrimoine et définition des objectifs -----	2
B-1 Evaluation de la valeur patrimoniale-----	2
B-1-1 Evaluation des habitats et des espèces-----	2
B-1-2 Synthèse-----	6
B-2 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion-----	6
B-3 Périmètre Natura 2000-----	6
B-4 Définition des objectifs du plan de gestion-----	6
C- Actions proposées -----	7
C-1. Principes-----	7
C-2 Description des actions-----	7
C-2.1. Gestion des habitats-----	7
C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces-----	9
C-2.3. Démarches diverses-----	9
C-3. Synthèse et planification des opérations-----	9
C-4. Evaluation financière-----	10

Marais de Vieux-Marigny

A- Présentation de la zone et de son environnement

A-1 Informations générales

A-1-1 Localisation, description sommaire

Le marais est situé sur la commune de Marigny-Saint-Marcel, au sud-ouest du hameau de Vieux-Marigny. Il est constitué d'une grande jonchaie subnoduleuse presque totalement cernée par une formation à grands carex, de boisement humide plus ou moins périphérique et d'une enclave de cladiaie au sud-ouest
 Altitude : 400 m.

A-1-2 Statut actuel

Mesures de protection :

Néant

Inscription aux inventaires :

- Site inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire au titre de la Directive "Habitats" 92/43/CEE (S 10)
- Proposé à l'inscription lors de la réactualisation de l'inventaire ZNIEFF (1999-2003).

Documents d'urbanisme :

La partie centrale du marais est classée en zone ND au POS.

A-1-3 Aspects fonciers

La partie centrale du marais occupe une surface de presque 12 hectares, en 20 parcelles cadastrales distinctes réparties entre 25 propriétaires.

A-2 Environnement et patrimoine

A-2-1 Hydrologie

Le marais est longé sur toute sa bordure du nord-ouest au sud-est par le Nant Borré qui descend du hameau de la Gagnère (sur Alby-sur-Chéran) rejoint en bordure de la zone par un petit écoulement provenant d'un marais en amont. Le Nant Borré ne semble pas alimenter la zone. Un petit écoulement peu marqué, peut être issu d'une source, traverse la zone d'est en ouest et rejoint l'aulnaie glutineuse à l'ouest. Au sud de la zone, une buse rejette les eaux pluviales issues de la colline au sud.

A-2-2 Unités écologiques

La partie nord du site est constituée par une magnocariçaie, dont la partie sud est encore fauchée et localement proche de la prairie humide à petits carex, l'ensemble étant cerné par un boisement à tendance humide à aulne glutineux, frêne et chêne pédonculé.

En position centrale, prend place le marais proprement dit de « Vieux Marigny », lequel correspond à une assez grande formation à jonc subnoduleux en cours de colonisation par les petits ligneux, principalement des aulnes glutineux et des saules cendrés. Cette formation est presque totalement cernée par une magnocariçaie, également piquetée de ligneux et colonisée par les hautes herbes et le solidage. Sur l'ouest, l'est et ponctuellement au nord, un boisement humide à aulne glutineux avec des fourrés de saules cendrés en lisière succède à cette magnocariçaie.

Au sud ouest, ce marais se prolonge par un diverticule installé dans une dépression humide et constitué par une vaste cladiaie dense localement envahie par le roseau et totalement cernée par un cordon boisé plus ou moins large et humide.

A-2-3 Evolution historique des milieux naturels

Autrefois, la partie centrale du marais était exploitée pour récupérer la litière, soit mécaniquement sur les bords, soit manuellement sur les secteurs les plus mouilleux. Il est abandonné depuis de nombreuses années, les dernières parcelles fauchées en bordure est, l'ont été il y a environ 30 ans.

Aujourd'hui, seule une parcelle de magnocariçaie dans la partie nord fait encore l'objet d'une fauche tardive de la blâche.

A-2-4 Environnement socio-économique

Le marais est environné de terres agricoles (pâtures grasses et cultures de maïs) et du hameau de Vieux-Marigny. Le Nant Borré qui longe le marais pour rejoindre à l'aval le Chéran est fréquemment soumis à des pollutions issues de la zone d'activité d'Alby ou des écoulements provenant de l'autoroute.

B- Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1 Evaluation de la valeur patrimoniale

B-1-1 Evaluation des habitats et des espèces

Espèces végétales d'intérêt

69 espèces ont été observées, dont:

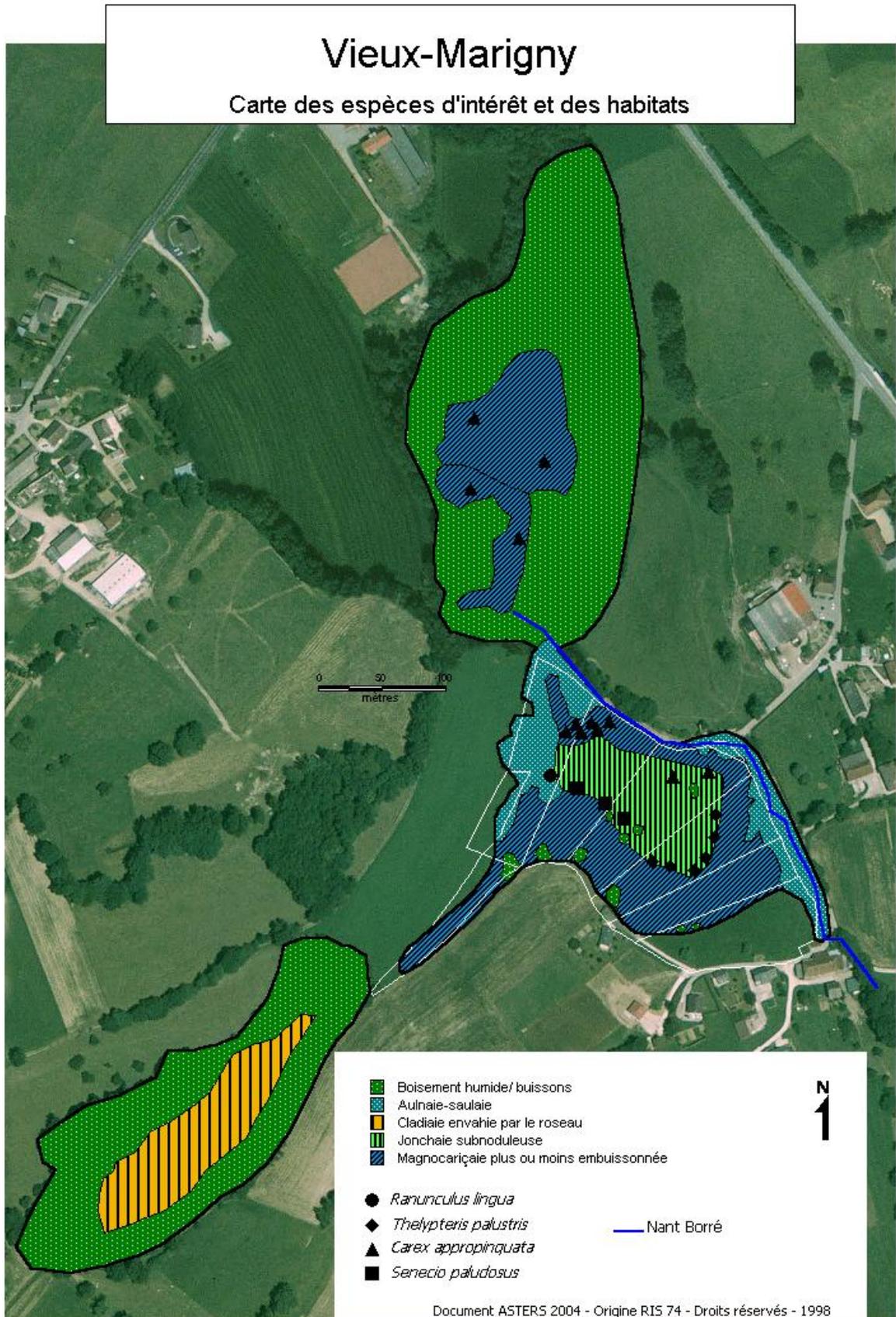
- 1 plante protégée sur le plan national, *Ranunculus lingua*,
- 5 protégées sur le plan régional : *Ophioglossum vulgatum*, *Dactylorhiza traunsteineri* et *Thelypteris palustris*, *Carex appropinquata*, *Senecio paludosus*
- 1 inscrite sur la liste rouge départementale : *Galium palustre* subsp. *elongatum*

Ce marais constitue l'une des trois stations départementales connues pour la grande Douve (*Ranunculus lingua*) et la station de fougère des marais (*Thelypteris palustris*) semble l'une des plus importantes pour la Haute-Savoie.

Espèces animales d'intérêt

On ne dispose que de quelques données sur l'avifaune. Le traquet pâle et la poule d'eau sont présents sur le site.







Habitats d'intérêt communautaire

- bas-marais alcalins (54.2), dont un faciès à petits carex dans la partie sud de la parcelle encore fauchée
- cladiaie (53.3)

B-1-2 Synthèse

La valeur patrimoniale du marais est forte au niveau flore et habitats mais des inventaires faunistiques complémentaires sont à réaliser.

B-2 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion

Tendances naturelles

- La dynamique de la végétation est lente, mais les ligneux et la végétation dense ont tendance à envahir les zones ouvertes.
- Formation de touradons de molinie

Contraintes juridiques

- Les parcelles du site appartiennent à des propriétaires privés, il est donc indispensable de s'assurer de leur maîtrise foncière, soit par acquisition, soit par convention.

B-3 Périmètre Natura 2000

A l'origine, le périmètre de la zone a été tracé sur un fond de carte 1/25000^{ème}. La digitalisation informatique de ce périmètre, puis son transfert sur cette photo aérienne, ont occasionné des décalages qui le rendent parfois incohérent avec les réalités écologiques ou cadastrales. La consultation locale permet de préciser les limites sur photos aériennes site par site. La reconsultation réglementaire des communes et EPCI par la préfecture dans le cadre de la validation du document d'objectif se fera sur une cartographie mise à jour à l'échelle du 1/25 000^{ème}.

La mise en œuvre des actions de gestion prévues dans le document d'objectif se fera ensuite dans le cadre de contrats Natura 2000 entre l'Etat et les propriétaires (ou les détenteurs de droits réels sur les propriétés) sur une base cadastrale.

B-4 Définition des objectifs du plan de gestion

L'objectif est de restaurer et de conserver les formations végétales ouvertes pour garantir le maintien des espèces végétales d'intérêt. Cela passe par un entretien régulier de la végétation, assuré par une élimination de la matière assurée par la reprise de la fauche du marais.

C- Actions proposées

C-1. Principes

Ces actions constituent la synthèse des propositions qui ont été discutées lors des consultations locales. Une fois finalisées sur le principe dans le document d'objectifs, leur mise en œuvre restera toujours subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui auront alors la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne souhaitant pas eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à ASTERS ou à d'autres structures (ACCA, communes...) pouvant éventuellement les réaliser.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les mesures du contrat type départemental ou contrat type territorial prévues dans l'arrêté préfectoral du 19/04/04.

C-2 Description des actions

C-2.1. Gestion des habitats

Restauration et entretien des milieux

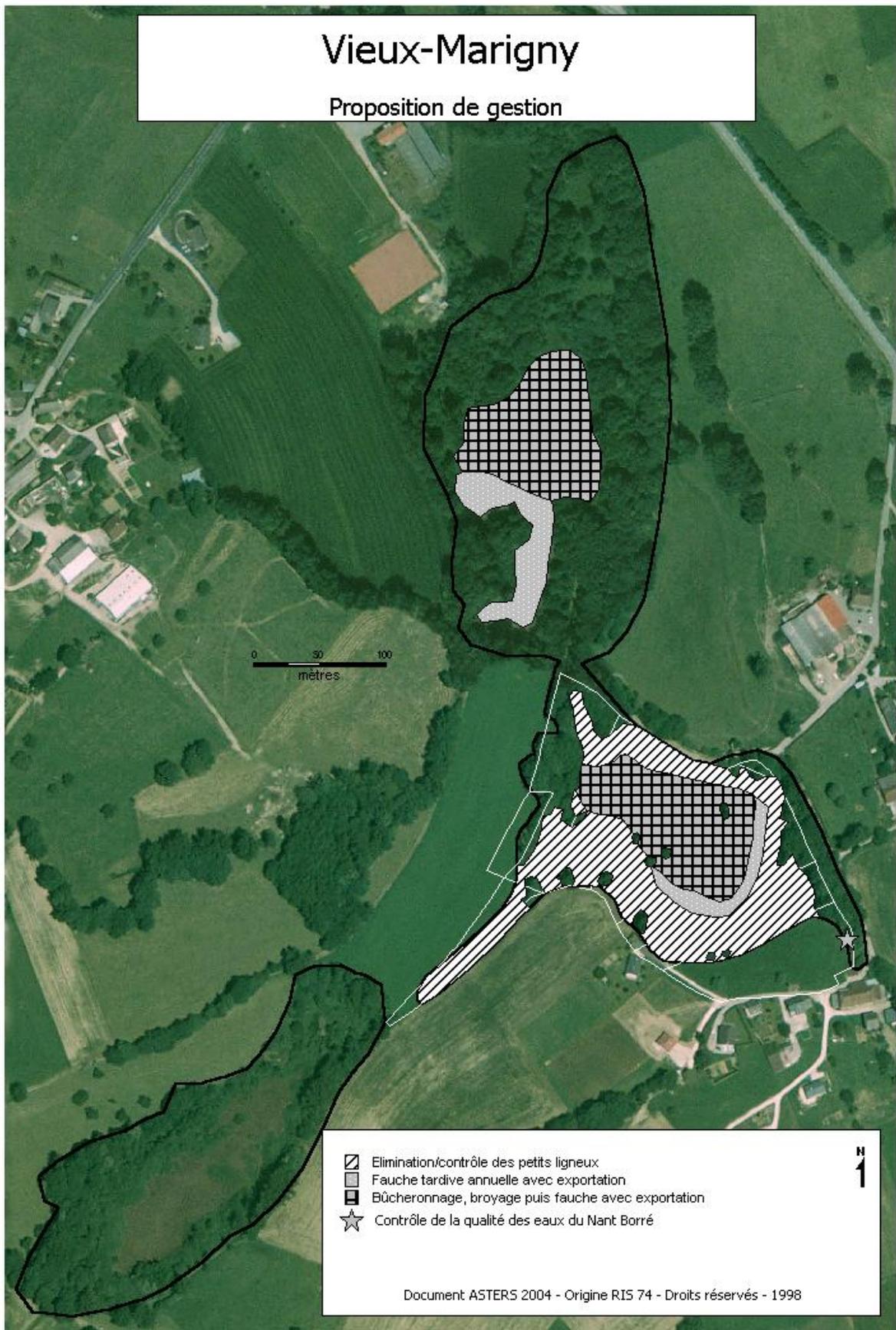
La zone centrale est parsemée de petits ligneux, principalement de jeunes aulnes glutineux, qui peuvent localement former de petits îlots plus ou moins denses. Il est donc nécessaire dans un premier temps de pratiquer des travaux de bûcheronnage ou de débroussaillage selon les secteurs pour éliminer ces petits arbres en préalable à la reprise d'une quelconque exploitation de la zone. Un broyage hivernal pourrait par la suite être envisagé afin de bien remettre la zone à plat (présence de touradons) et permettre le passage d'engins pour la reprise d'une fauche estivale avec exportation. Selon l'humidité et la portance du sol, cette fauche devra peut-être être réalisée au moyen d'outils ou d'engins plus légers sur certains secteurs centraux du marais. Des travaux analogues pourraient être envisagés sur la partie nord de la grande magnocariçaie dont la partie sud est encore fauchée par un agriculteur.

Il convient également de s'assurer du maintien de cette dernière pratique d'exploitation de fauche tardive de la blâche qui a permis de maintenir le milieu dans un état de conservation favorable.

Après restauration des autres surfaces, la fauche tardive d'entretien pourrait être réalisée par l'agriculteur encore impliqué sur le site, et garantie et définie au travers d'un contrat Natura 2000.

Rétablissement de la qualité des eaux en amont.

Une étude sur l'origine des pollutions du Nant Borré devrait permettre de réduire celles-ci pour restaurer la qualité des eaux issues de l'amont.



C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces

Le suivi général du site et l'actualisation de la cartographie des habitats/usages sont chiffrés de façon globale pour les sites haut-savoyards dans le document général.

C-2.3. Démarches diverses

Prise en compte des exigences des zones humides dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, en particulier intégration dans le SCOT de l'Albanais et dans les PLU des communes.

C-3. Synthèse et planification des opérations

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
A- GESTION D'HABITATS					
Bûcheronnage, débroussaillage	X				
Fauche de restauration		X	X	X	X
Fauche d'entretien	X	X	X	X	X
B- SUIVI SCIENTIFIQUE					
Suivi écologique général	X	X	X	X	X
Actualisation de la cartographie des habitats/usages					X

C-4. Evaluation financière

A- GESTION D'HABITATS	
<i>Restauration</i>	
Bûcheronnage	3 050,00 €
Débroussaillage	2797,41 €
Fauche	5499,56 €
Total restauration	11 346,97 €
<i>Entretien</i>	
Fauche	1 011,52 €
Total entretien	1 011,52 €
<i>Aménagements logistiques</i>	
RAS	
Total aménagements logistiques	
<i>Gestion milieux aquatiques</i>	
RAS	
Total gestion milieux aquatiques	
B- SUIVI SCIENTIFIQUE	
Voir estimation dans document général	
C - VALORISATION PEDAGOGIQUE	
RAS	
D- MISE EN ŒUVRE DOCOB	
Voir estimation dans document général	
TOTAL GENERAL / 5 ANS	12 358,49 €